39e Année - N° 3003. Le No 0 25 c. Paraît le Samedi 14 Mai 1927

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré.

Tissus de Mensonges

Ainsi vous vous retirez dégoûté, M. le premier adjoint, et en partant vous éprouvez le besoin d'accumuler mensonges sur mensonges uniquement dans le but de cacher votre dépit. Pour ce faire vous altérez la vérité avec un sans gêne qui frise l'inconscience.

Vous déclarez tout d'abord que vous n'aviez à l'Hôtel-de-Ville qu'un seul but : m'aider dans la défense des intérêts de Sisteron. Ce n'est surement pas l'impression qu'ont pû emporter ceux qui ont assisté à nos réunions du Conseil municipal après l'élection de M. Emile Galici en qualité de Conseiller général.

Pour éclairer la religion des gens de bonne fot qui n'ont pas suivi nos débats il me suffirait de rappeler vos propres paroles le soir où après m'avoir demandé mon avis au sujet de l'achat de la Citadelle vous m'avez répondu : *Puisque vous voulez qu'il en soit « ainsi, je veux moi, qu'il en soit autrement et chaque fois que vous désirerez quelque chose je prendrai le contre « pied de vos propositions.* » Cela vous dépeint tout entier et montre quel désir vous aviez de m'aider dans ma tâche !

Je n'ai pas attendu votre invitation M. Turcan, pour réclamer à l'Administration des Ponts et Chaussées le projet d'adduction d'eau ; à plusieurs reprises j'ai adressé des rappels à ceux qui avaient mission de dresser ce projet et j'ai dû, par la suite, faire proroger par le Crédit Foncier les délais pour lesquels les fonds avaient été mis à notre disposition. Du reste sur ce point vous n'insistez pas : vous vous contentez de déclarer : « Nous y reviendrons ». Ce jour-là, soyez en sûr, nous mettrons les choses au point et l'on verra une fois de plus de quel côté se trouvent ceux qui, en toute circonstance n'ont pour but que de mettre des bâtons dans les roues !

Vous vous contentez de parler de la question électrique (passage de la ligne du Poët à St-Auban sur les terrains communaux quartier de la Baume). Vous parlez de cette question avec un luxe d'erreurs et de mensonges. Je n'ose choisir entre le cynisme et l'inconscience.

Vous déclarez en effet que les formalités relatives à cette affaire n'ont point été observées et que les droits de la collectivité ont été ainsi sacrifiés ; vous affirmez notamment que la publicité exigée par la loi n'a pas été faite. « Je n'ai, dites-vous, jamais eu connaissance de rien. »

M. le gérant de *La Défense*, permettez-moi de vous prendre en flagrant délit de mensonge. Vous avez eu si bien connaissance de l'enquête ouverte à ce sujet que vous-même l'avez annoncée dans votre propre journal ! Reportez-vous, M. le gérant, au numéro 6 de votre gazette, *La Défense* du 10 avril 1927, troisième page quatrième colonne ; vous y verrez écrit « que la dite enquête est ouverte, que « le dossier est déposé à la Mairie ac« compagné d'un régistre d'enquête « destiné à recevoir les observations « des intéressés jusqu'au 12 avril in« clus. »

Je fais le public juge de votre bonne foi.

Pour éclairer en plus l'opinion publique, j'ajoute que tous vos confrères de la Presse Régionale ont, comme vous, publié l'ouverture de la dite enquête. Ce fait suffira, je pense, à donner la mesure de votre sincérité.

Libre à vous de vous retirer puisque vous déclarez ne pas vouloir rester plus longtemps à mes côtés, mais ce que je vous défends de faire par exemple, c'est d'essayer de me salir en prétendant que je " fais des affaires " à la mairie. Une pareille diffamation ne relève que du mépris public. Tous ceux qui me connaissent savent parfaitement que les affaires que je fais sont des affaires propres, honnêtes, et que c'est uniquement par mon travail personnel que je me suis créé une situation. J'ai la fierté de dire que jamais, je ne me suis servi de ma qualité pour en tirer un profit quelconque. Je vis, moi, du produit de mon travail ; je regrette de ne pouvoir en dire autant de vous, M. Turcan.

De toutes vos affirmations mensongères, de toutes vos allusions injurieuses et fielleuses, il ne reste plus rien, ou plutôt si, il restera pour vous la honte de les avoir écrites.

Chacun sait que si vous essayez de jeter le discrédit sur ma modeste personne, c'est uniquement en raison de ce fait que je me suis employé victorieusement à faire battre votre candidat exotique par un enfant du pays.

Emile PARET,
Maire de Sisteron.

" Je ne mange pas de ce pain là "

Dans une lettre publique adressée à M. Emile Paret, maire de Sisteron, et publiée par *La Défense*, M. Joseph Turcan 1er adjoint, déclare se retirer de la vie politique.

En termes diffamatoires, cet hurluberlu insinue que M. le Maire à l'intégrité et au désintéressement duquel chacun se plait à rendre hommage, trafiquerait de sa qualité, et *ferait des affaires* à l'Hôtel de ville. Nous ne nous abaisserons pas à laver de cette injure notre ami Paret qui n'en a nul besoin. Chacun sait que notre 1er magistrat municipal est un travailleur infatigable, vivant du pain qu'il gagne à la sueur de son front.

" Je ne mange pas de ce pain-là " déclare hautement M. Joseph Turcan.

Nous vous croyons aisément, M. l'adjoint !

Le Danseur de Corde

Le citoyen Baron en a de bonnes !

Chacun à l'heure actuelle est au courant de son attitude étrange au Conseil général relativement à la question des Ponts et Chaussées.

Alors que les citoyens Emile Galici et Massot s'efforçaient courageusement de faire triompher le bon sens et l'équité en demandant le maintien du service des Ponts et Chaussées à Sisteron, le citoyen Charles Faron déclarait à ses voisins : « Moi, que voulez-vous ? Je ne prends pas parti ».

— Vous vous refugiez dans une courageuse abstention ! lui lança ironiquement le citoyen Galici.

— Nous pouvons dire que nous avons là un parlementaire qui sait prendre ses responsabilités....ajouta M. Marcel Massot.

Au vote naturellement le député Baron s'abstint.

Mais il était inquiet sur l'effet que sa conduite en cette affaire pouvait produire sur ses partisans de Sisteron. Aussi sans attendre la fin de la session, et alors que ses collègues continuaient à régler les intérêts du département il fila à l'anglaise vers Sisteron.

Le souci de la vérité nous oblige à reconnaître que, partisans avant tout des intérêts de notre chère Cité, ses anciens amis reprochèrent au député équilibriste son étrange attitude et le peu de cas qu'il avait fait de nos légitimes revendications.

Avec véhémence nos compatriotes lui dirent qu'il avait sacrifié délibérément à la fois les intérêts de toute notre région et ceux du personnel intéressé. Et cela uniquement par suite de préoccupations électorales !

Il y a tout lieu de penser que si le citoyen Baron a voulu acquérir les sympathies du bas du département il s'est aliéné fortement celles qu'il pouvait encore posséder dans nos cantons. Et c'est en vain qu'il essaierait de faire croire qu'il va *en dessous*, tenter une action auprès du ministre pour que la décision du Conseil général ne soit pas exécutée : Ce n'est pas quand le malade est mort qu'il faut le soigner, surtout quand on s'est prudemment abstenu alors qu'il était en train de trépasser. Aussi nul ne s'est laissé prendre à cette nouvelle ficelle.

M. Joseph Turcan auquel certes ont peut reprocher beaucoup de choses mais à qui l'on est obligé de reconnaître un certain "flair" en la matière vous avait dit un jour, citoyen Baron, que la politique de danseur de corde qui avait été la votre lors des dernières élections cantonales finirait par retomber sur vous-même : « Cette fois-ci, c'est Jourdan qui va mordre la poussière, la prochaine fois, ce sera votre tour, vous avait déclaré M. le premier adjoint...» La première partie de sa prophétie s'est assez bien réalisée.

Et si l'on croit les bruits qui nous parviennent de tous côtés tant du côté nord de la nouvelle circonscription électorale que du côté des cantons sud, les évènements s'apprêtent à donner raison sur toute la ligne aux prédictions de M. Joseph Turcan.

Evidemment la politique d'équilibriste peut réussir pendant un certain temps, la preuve, c'est qu'elle a duré 8 ans. C'est là un maximum qui ne sera pas dépassé car le bon sens populaire finit toujours par reprendre le dessus. Et il est, d'ores et déjà, certain que le Suffrage Universel est fermement décidé à jeter par dessus bord celui qui parait avoir pris comme seule règle de conduite, et par unique souci de ses intérêts électoraux la maxime du fabuliste :

Je suis oiseau : voyez mes ailes
Je suis souris : vivent les rats.

LE FRANÇAIS TEL QU'ILS LE PARLENT

Au congrès socialiste de Lyon, le citoyen Maurin fut accusé de lèse majesté sur la personne de MM. Léon Blum, Vincent Auriol, Moutet, Paul-Boncour et quelques autres qu'il avait attaqués dans son journal l'*Etincelle*. Pour se disculper il fit distribuer des tracts où on lisait entre autres beautés :

« Oui, nous l'avons critiqué (Léon » Blum) parce qu'il avait accepté de » plaider un dossier d'affaires pour » un des plus redoutables requins » ayant évolué sur le fumier de la » guerre, sur les cadavres amoncelés » du prolétariat, un requin embusqué » de l'arrière qui s'est emmillionné » dans le trafic, la spéculation et la » corruption, et qui continue. »

(*Candide.*)

Exact sans nul doute, mais quel style !!!

© VILLE DE SISTERON

Mise au Point

M. Joseph Turcan se moque des intérêts de la région comme de sa première culotte (pas celle que l'on prend au cercle naturellement.) Tout pour lui se ramène à des rivalités de personne. Ainsi il ne décolère pas parce qu'après une intervention en séance qui a été appréciée par tous, notre Conseiller Général Emile Galici a pu obtenir de l'Assemblée Départementale qu'elle ne suive pas sa Commission des Finances et le Rapporteur qui avaient repoussé la demande d'augmentation de la subvention du courrier de Sisteron à Authon. Alors pour diminuer le succès de notre élu, M. Turcan écrit dans *La Défense* :

« En tenant compte des sacrifices « des communes intéressées, c'est à « 7.200 francs et non à 6.000 francs « qu'eut dû être portée cette subven- « tion. »

Au regret de vous contredire M. le Grincheux ; je veux croire que, dans cette question qui intéresse si vivement la région d'Authon, ce n'est pas sciemment que vous altérez la vérité. Je vais dire seulement que vous vous trompez. Vous voyez, je suis gentil.

En effet dans son rapport de 1926 concluant à l'octroi d'une subvention départementale au courrier dont s'agit, M. Michel, Conseiller général d'Allos écrivait :

« En raison des sacrifices considé- « rables consentis par les commu- « nes intéressées nous ne nous « opposons pas à ce que le Dé- « partement vienne en aide à cette « entreprise de transport en spécifiant « toutefois que sa contribution ne de- « vra en aucun cas être supérieure à « 50 o/o de celles consenties par les « communes ».

Grâce à notre actif Conseiller général le Conseil a bien voulu cette année porter sa contribution à environ 100 pour cent.

Réjouissez-vous donc avec nous, M. Turcan, sans vous occuper si c'est grâce aux efforts de M. Galici que le résultat a été obtenu puisqu'il est profitable à nos régions !

Quant à la vente de la Sous-Préfecture de Sisteron elle devenait une nécessité lorsque après l'attitude étrange de Baron et Cie et malgré les courageux efforts de Galici et de M. Massot il eût été décidé que les Ponts et Chaussées quitteraient Sisteron pour Forcalquier. On avait songé en effet à installer ce service dans notre Sous-Préfecture désaffectée.

Vous dites qu'avant de prendre cette décision le Conseil général aurait pû attendre que les décrets-lois fussent approuvés par le Parlement. Hélas ! soyez fixé sur cette éventualité.

En séance du Conseil comme quelqu'un émettait un léger doute à cet égard, M. Charles Baron qui n'en est pas une gaffe près s'écria : « Avec une Chambre aussi servile que celle que nous avons il faut s'attendre à tout. »

Presque tous les Conseillers généraux présents par un éclat de rire approuvèrent cet aveu sorti spontanément de la bouche d'un Parlementaire.

Et puisque M. Charles Baron qualifie la Chambre actuelle de "servile" vous pouvez le croire M. l'adjoint ; en cette matière, il s'y connaît : il est du bâtiment.

ARGUS.

Le papier ver-à-soie et le tue mouche Fly-tox sont en vente à la librairie Lieutier.

Lettre ouverte au citoyen Baron

Citoyen,

Après le vote du Conseil général des Basses-Alpes décidant le transfert du service des Ponts et Chaussées de Sisteron à Forcalquier et alors que nous continuions à siéger vous êtes venu à Sisteron expliquer à nos concitoyens votre attitude en cette affaire.

Je pense de très bonne foi que vous avez dû mal vous exprimer ou que vos paroles ont été mal interprétées, et j'ai jugé qu'une mise au point était indispensable.

Des renseignements qui me sont parvenus, il résulte en effet que vous auriez dit que : « *si vos suggestions avaient* « *étaient écoutées Sisteron aurait con-* « *servé le service des Ponts et Chaus-* « *sées : seule, selon vous, l'intransi-* « *geance des auteurs du contre-projet* « *Galici-Massot aurait empêché ce* « *maintien.*

C'est là une erreur qui deman[illegible] être relevée.

Voici les conditions exactes [illegible] lesquelles s'est présentée cette aff[illegible]

Par suite de la suppression de [illegible] postes le département des Basses- [illegible] n'avait plus droit qu'à trois ingén[illegible] L'administration des Ponts et C[illegible] sées et le Conseil général étaien[illegible] mis à reconnaître que Barcelo[illegible] poste frontière, en raison de so[illegible] gnement extrême du centre [illegible] conserver un Ingénieur encore q[illegible] ressort ne comptât que 5 ca[illegible] Digne devait également conse[illegible] sien puisqu'il avait sous ses ord[illegible] subdivisions de Digne et de Ca[illegible] et que M. l'Ingénieur en chef [illegible] avoir sous la main un ingénie[illegible] le remplacer immédiatement [illegible] cas ou les nécessités du serv[illegible] peleraient à Paris au ministère [illegible] un point quelconque du dépa[illegible]

Restait donc un ingénieur [illegible] buer soit à Sisteron soit à For[illegible]

L'administration et la [illegible] Commission par l'organe de [illegible] porteur notre collègue Turrel proposaient le transfert complet du bureau de Sisteron à Forcalquier. C'est alors que mon collègue Massot, Conseiller général de La Motte et moi avons déposé un contre-projet maintenant le statu quo. Il y a en effet près de deux ans que le service des arrondissements de Sisteron et de Forcalquier est assuré de façon parfaite par M. l'Ingénieur Rambaud et ses collaborateurs. Notre contre-projet avait l'avantage de ne léser en rien les intérêts de Forcalquier puisqu'il conservait à cette sous-préfecture son personnel réduit des Ponts-et-Chaussées et qu'il maintenait à Sisteron le service tel qu'il fonctionne actuellement. Les intérêts des deux cités étaient donc entièrement sauvegardés.

Vous n'avez pas crû devoir, citoyen [illegible] ce projet, puisqu[illegible] que quatre à l'app[illegible] nine pas. Vous a[illegible] ire, agi selon voti[illegible] il ne faudrait ce[illegible] ire et espérer faire [illegible] n, c'est qu'un autr[illegible] . Ce ne serait pas [illegible] on conforme à la [illegible] deux projets en pr[illegible] transfert à Forcalq[illegible] du statu quo. Vou[illegible] l'un ni pour l'autre [illegible] bstenu.

[illegible] heureux, citoyen Ba[illegible] otre signature que [illegible] ue je l'ai présentée [illegible] ent exacte, que c'est [illegible] os paroles ont été [illegible] et que vous n'avez [illegible] nu les propos qu'[illegible]

[illegible], de votre bonne foi [illegible] re, une rectification [illegible]

[illegible] illez agréer, etc...

Emile G[illegible]

[illegible] Général des Basses[illegible]

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Le Canal de Sisteron

Les syndics du canal de Sisteron auxquels s'étaient joints MM. Emile Galici Conseiller général et Giraud Ingénieur adjoint des Ponts et Chaussées se sont rendus mercredi à la prise du canal. Ils ont pu se rendre compte de visu des améliorations importantes qui ont été apportées sur ce point et des travaux effectués. C'est avec le plus grand plaisir que nous apprenons que cette année, si les arrosants de Ribiers n'outrepassent pas trop leurs droits, nos concitoyens pourront arroser leurs terrains dans les meilleures conditions.

Ce résultat heureux fait honneur à tous : aussi bien à l'ancienne commission qu'à celle actuellement en exercice. Il est la conséquence de la collaboration de toutes les bonnes volonté auxquelles on n'a jamais fait appel en vain dans notre pays de Sisteron.

Boule Sisteronnaise

Pour satisfaire au désir de ses membres et aux amateurs de ce sport le Boule Sisteronnaise organise pour le dimanche 15 mai un concours de boules à la mêlée offert à tous les joueurs qui se disputera sur le pré-de-foire 1er prix 80 francs : 2e prix 40 francs.

Les mises sont fixées à 2 frs par joueur, inscriptions reçues à 1 h. 30 et lancement du but à 2 h. précises.

Le dimanche suivant aura lieu un autre concours, au choix par équipes sur le boulodrome Capus, cours Melchior Donnet.

Ces concours serviront d'entraînement à nos boulomanes afin de pouvoir se mesurer avec les as régionaux qui participeront à notre grand tournoi bouliste des fêtes de Pentecote.

Nouvelles Artistiques

Nous apprenons que le célèbre pianiste Eugène REUCHSEL, 1er Prix et Prix d'Excellence du Conservatoire de Paris a bien voulu comprendre la ville de Sisteron dans ses grandes tou[illegible] de décentralisation Artistique e[illegible] convie au concert qu'il donnera [illegible] Juin salle de l'Eldorado.

Il sera accompagné de la br[illegible] cantatrice Jeanne VALETTE, [illegible] de la société Nationale des Bea[illegible] dont la science du chant et la [illegible] parfaite furent louées par les c[illegible] les plus autorisés.

Ligue patriotique des fran[illegible]

Le bureau de la ligue se fa[illegible] voir de remercier bien viveme[illegible] les personnes qui ont contribu[illegible] cès de la kermesse de diman[illegible] nier.

La fête pleinement réussie [illegible] prouvé une fois de plus qu'o[illegible] sait pas appel en vain à l'es[illegible] nion et à la générosité de nos [illegible] triotes.

A tous nous disons un cordi[illegible]

Ecoutez ceci

Dans les arbres d'une autom[illegible] loge parfois un rossignol.

Dès qu'il chante, arrêtez, de[illegible] et tirez dessus. Cet oiseau se [illegible] la burette. Garag[illegible]

Désirez-vous une bonne [illegible] H. P. d'occasion. Parfait [illegible]

Pour renseignements, adre[illegible] à M. Praron, Le POET (H-A[illegible]

Foire

Notre dernière foire fut particulièrement bonne en affaires, elle eût pour la servir un temps magnifique qui ne se gâtât que le soir.

Voici la mercuriale :

Bœufs 5 f. le kilo ; vaches 4 fr ; moutons 4 fr, 50 à 5 fr ; brebis 4 à 4 fr, 25 agneaux 6 à 7 fr, 25 ; porcs gras 7 à 7 fr, 50 ; chevreaux 7 à 7 fr, 50 ; porcelets 10 à 11 fr, 50 ; œufs 6 fr. la douzaine ; poules 16 à 18 fr. la pièce ; coqs 18 à 20 pièce ; lapins domestiques 5 à 5 fr,50 ; pigeons 6, 50 à 7 fr 50 la paire cire 6, 50 le kilo ; blé de 170 à 175 les cent kilos.

ETAT-CIVIL

du 6 au 13 mai

PUBLICATIONS DE MARIAGES

NAISSANCES

Mariages

DÉCÈS

Alfred Lambert, 85 ans, à l'Hôpital.

Louise Thérèsa Coulet, 54 ans, rue Droite.

On demande un comptable ayant aptitudes. S'adresser au bureau du Journal

[illegible]**endre** Cheval koob anglais, [illegible] voiture 2 roues, fort trotteur, [illegible] our tous travaux et très sage. [illegible] resser à M. Bec, Sisteron (B-A)

[illegible]**nne occasion** -- **Piston** à [illegible] le neuf, avec ses tons, à vendre [illegible] sser au bureau du journal.

[illegible] **demande** un apprenti peintre [illegible] ué de suite. S'adresser au bureau [illegible] al

REMERCIEMENTS

[illegible] familles ARMAND, PEIGNON, [illegible] AUD et leurs enfants profondé[illegible] touchées des nombreuses mar[illegible] de sympathies qui leur ont été [illegible] gnées à l'occasion du décès de

[illegible]**emoiselle Louise COULET**

[illegible] œur et tante regrettée, remercient [illegible] sincèrement toutes les personnes, [illegible] pris part à leur grande douleur.

LA MOTT-du-CAIRE

[illegible]vancement de foire

[illegible] maire de la Motte-du-Caire in[illegible] le public que la foire de la Tri[illegible] evant se tenir le 13 Juin prochain [illegible] mbant le même jour que celle de [illegible] ron sera devancée de 15 jours [illegible] tiendra le 30 MAI 1927.

Le Maire, **Reymond.**

A REMETTRE DE SUITE

Boucherie-Epicerie

bien achalandée

S'adresser à M. F. Alphand

à PEYRUIS (B-A.)

POSTES ET TELEGRAPHES

[illegible]vertissement d'Enquête

[illegible]cution de la loi du 28 Juillet 1885

[illegible] Administration des Télégraphes va [illegible] e procéder à l'établissement de la [illegible] e électrique de **Vilhosc à Siste[illegible] n.**

[illegible] Un tracé de cette ligne indiquant les [illegible] opriétés privées où il doit être placé [illegible] s supports, restera pendant trois [illegible] urs consécutifs, à partir du dix-sept [illegible] ai mil neuf cent vingt-sept déposé [illegible] x mairies des communes de **Vilhosc** [illegible] **d'Entrepierres** où les intéressés [illegible] ourront en prendre connaissance et [illegible] résenter leurs observations ou récla[illegible] ations.

Digne, le 9 Mai 1927.

L'[illegible]nspecteur délégué des Postes et des Télégraphes,

Signé : STREIFFE.

DEPOT

de TEINTURE-NETTOYAGE

chez Mme Margaillan,

[illegible]5, Rue Droite, SISTERON

(2e étage, maison Bourgeon.)

S'y adresser pour tous travaux.

© VILLE DE SISTERON

E. CASAGRANDE

DENTISTE, 10 place de l'Horloge, SISTERON

Consultations tous les jours sauf le Jeudi qu'il réserve pour St-Auban

La Maison MENARD Frères dont les Etablissements sont à THOUARS (Deux-Sèvres) depuis plus d'un demi-siècle demande Agents actifs ou dépositaires sérieux, pour la vente de ses spécialités vétérinaires très connues et très estimées des cultivateurs.

Garage des Alpes

RAMÉRO

Cours St-Jaume - SISTERON - Basses-Alpes

Soudure Autogène,

Location d'Automobiles,
Voitures et Camionnettes,
Fournitures - Huiles - Essence

VENTE
de voitures d'occasion remises à neuf. Travail soigné.

Réparations en tous genres.
Prix modérés

Aperçu de quelques modèles :

Camionette Ford 700 k. très grande carosserie	5,500 fr.
Normande 500 k. démarage, écl. électriques	8,500 »
Frégoli 500 k. Torpèdo 6 pl. sans transform.	6,500 »
Chassis Ford écl. dém.	6,500 »
Ford origine, 5 et 6 pl. dém. conduite intér.	8,500 »
Chassis 1 ton. 6 jantes démarrge écl. électriq.	8 500 »
Normande 1 tonne	10,500 »
Camion 1000, 1500 k. bâché. 4 vitesses	13.500 »

— Garage pour autos et camions —

Conseil de la Semaine

A toux ceux qui étouffent, à ceux qui ont la respiration sifflante et de l'oppression au moindre effort, aux asthmatiques, aux bronchiteux, il faut conseiller la Poudre Louis Legras. Ce merveilleux remède calme en moins d'une minute et d'une façon durable les plus violents accès d'asthme, le catarrhe, l'emphysème, la toux de la bronchite et guérit progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 3 fr. 75 (impôt-compris) adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri-IV, Paris.

Articles de pêche, en vente à la Librairie LIEUTIER.

HERNIE

Membre du Jury et Hors Concours

R.C. Seine 102.310

Grâce aux célèbres Appareils sans Ressort à

COMPRESSION SOUPLE

de **M. GLASER** le grand spécialiste de Paris, 44, Boulevard Sébastopol, la hernie, infirmité dangereuse, n'est plus désormais qu'un vain mot.

Sanctionnés officiellement par les Corps Médical, le 5 Juillet 1922, ce nouveaux appareils appliqués à des milliers de désespérés réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la **SÉCURITÉ**, la **SANTÉ**, et selon l'avis des malades eux-mêmes, la **GUÉRISON DÉFINITIVE**.

Devant de tels résultats, garantis toujours par écrit, les personnes atteintes de hernies doivent s'adresser à **M. GLASER**, qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils à

SISTERON, Samedi 21 Mai, de 10 heures à 5 heures, hôtel des Acacias.
FORCAI QUIER, Vendredi 27, hôtel des I ices.
DIGNE, 28 Mai, hôtel Boyer-Mistre.
LARAGNE, Mardi 31, de 11 heures à 3 heures, Grand hôtel moderne.

Nlle Ceinture Perfectionnée pour déplacement de tous organes. Traité de la Hernie, fc sur demande à M. GLASER, 44 Bd Sébastopol, Paris

TEIGNEZ

vous-même tous genres de tissus
en 20 minutes
avec la nouvelle Teinture

KABILINE

RAVIVEZ VOS ÉTOFFES

légères en 5 minutes avec les

BOULES KABILINES

les plus riches en colorant

VENTE RECLAME:

Droguerie Bernard

52, rue Droite - SISTERON

BANQUE DES ALPES

(Société Anonyme au Capital de 5 millions)
Ancienne Banque
CHABRAND et P. CAILLAT

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : **Embrun. Laragne. Saint-Bonnet. Sisteron. Briançon**

Comptes-Courants Commerciaux
Dépôts de fonds avec intérêts
Encaissemente d'effets de Commerce
Achat et Vente de Monnaies Etrangère
Opérations de Bourse
Paiement de Coupons
Location de Cofres-forts.

DÉPOT — 38, Rue d'Enghien, 38 — PARIS

EN VENTE PARTOUT

Un PERNOD Fils..!.

Anis supérieur fabriqué par la Maison PERNOD Fils de Pontarlier (Doubs), livré exclusivement dans les anciennes bouteilles de PERNOD Fils.

En vente à la *CAVE NATIONALE*
56, Rue Saunerie -- SISTERON

Location d'Automobiles

GARAGE GALVEZ

Rue de Provence — SISTERON

—o— TELEPHONE 2. —o—

PREMIERE COMMUNION

Madame Vve Adolphe AUTRAN

CHAUSSURES

11, Rue de Provence, SISTERON (B-A)

Offre à sa nombreuse et fidèle clientèle un grand choix de chaussures de luxe et toile blanche ainsi que pour le sport et le travail à des prix très modérés

Location d'Automobiles

A. ALLIBERT

CAFE DES ALLIES

Téléphone 3. *SISTERON.*

AUTOMOBILES DONNET

JEAN Auguste

Avenue de la Gare - SISTERON - Bas.-Alpes

7 CV.	Commerciale. . . .	16,500
	Commerciale mixte .	17,000
	Torpédo luxe . .	19,000
	Conduite intérieure, 2 portes	20,000
	Conduite intér. 4 portes, luxe	24,000
11 CV.	Camionnette Normande.	19,000
	id. commerc. mixte	24,500
	Torpédo 4 et 6 pl. grand luxe	31,000
	conduite int. 4 et 6 pl. gr. luxe	35,000
	chassis 1200 k. . .	19,500
	id. carossé. .	25,000

Tous ces modéles ont 4 vitesses, freins sur les 4 roues, compteur kilométrique, montre, éclairage et démarrage électrique, oléomètre, klaxon.

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

Automobiles CITROËN

les

plus solides

QUELQUES PRIX

TORPEDO B. 12	18.000 francs
TORPEDO B. 14	20.700 »
Conduite Intérieure	23.100 »
Conduite intérieure gr. luxe	24.600 »

les moins chères à l'achat, les plus économiques à l'usage

et les

CAMIONNETTES 1 TONNE

toutes carrossées à partir de 20.100 francs

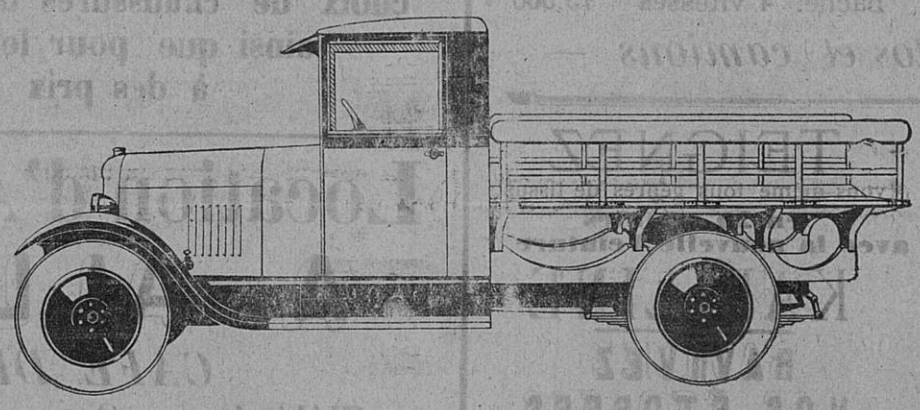

supplément pour conduite intérieure 600 francs

GRAND CHOIX DE CAROSSERIES

toutes les Citroëns sont munies de freins sur les 4 roues et les prix s'entendent avec accessoires

Atelier Mécanique de Réparations

AVEC OUTILLAGE PERFECTIONNÉ - AGENCEMENT MODERNE

Dépannage **Rapidité d'execution — Prix modérés** Remorquage

STOCK DE BANDAGES POIDS LOURDS

toutes dimensions en magasin

Mise en place IMMEDIATE par presse hydraulique

STOCK DE PNEUMATIQUES

Stock de Roulements à Billes et de Pièces de rechange de toutes marques

DEPOT DES BATTERIES DININ
charge d'accumulateurs

ESSENCES ET PETROLES
— gros et détail —
Dépositaires de DESMARAIS frères

AUTOMOBILES D'OCCASION 5 & 10 C. V.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON